

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 290

10 février 2009

### SOMMAIRE

<b>Adler Toy Holding S.à r.l.</b> .....	<b>13907</b>	<b>Parthena Reys Private Equity Holding S.A.</b> .....	<b>13883</b>
<b>Advent Pharma Holding</b> .....	<b>13920</b>	<b>Parwa Finance S.A.</b> .....	<b>13907</b>
<b>A.I.S. S.à r.l., Alliance Ingenierie et Servi- ces</b> .....	<b>13898</b>	<b>Poshe S.à r.l.</b> .....	<b>13905</b>
<b>AMB Fund Luxembourg 3 S.à r.l.</b> .....	<b>13876</b>	<b>Ronndriesch 123 S.A.</b> .....	<b>13908</b>
<b>AOL Participations II S.à r.l.</b> .....	<b>13908</b>	<b>Ronndriesch 1 S.A.</b> .....	<b>13903</b>
<b>Barclays Aegis Investments S.à r.l.</b> .....	<b>13917</b>	<b>Ronndriesch 2 S.A.</b> .....	<b>13904</b>
<b>Bibax S.A.</b> .....	<b>13875</b>	<b>Ronndriesch 3 S.A.</b> .....	<b>13903</b>
<b>Café Gréco S.à r.l.</b> .....	<b>13897</b>	<b>Rostuwa S.A.</b> .....	<b>13903</b>
<b>Duo-Tec S.à r.l.</b> .....	<b>13904</b>	<b>SCHENK Luxembourg S.A.</b> .....	<b>13882</b>
<b>F.I.L. Holding S.A.</b> .....	<b>13904</b>	<b>SOGEROUTE, société générale de génie civil</b> .....	<b>13911</b>
<b>Flying Events S.à r.l.</b> .....	<b>13919</b>	<b>Star Immo</b> .....	<b>13919</b>
<b>HY-Lights S.à r.l.</b> .....	<b>13880</b>	<b>S.Terel S.A.</b> .....	<b>13917</b>
<b>IF-Payroll &amp; HR</b> .....	<b>13899</b>	<b>STE S.A.</b> .....	<b>13874</b>
<b>Immobilière Buchholtz</b> .....	<b>13907</b>	<b>Stonearch S.A.</b> .....	<b>13874</b>
<b>Interieur Bauwens S.A.</b> .....	<b>13920</b>	<b>Toro Capital I</b> .....	<b>13880</b>
<b>Joan Services S.A.</b> .....	<b>13903</b>	<b>Transalu S.A.</b> .....	<b>13904</b>
<b>Kaland Investments S.A.</b> .....	<b>13883</b>	<b>Transports 's Heeren Frédéric Luxem- bourg s.à r.l.</b> .....	<b>13918</b>
<b>Kinabalu Finance S.A.</b> .....	<b>13912</b>	<b>Tri Investments European Residential Pro- perty Fund (EU candidate) S. à r.l.</b> .....	<b>13911</b>
<b>LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A.</b> .....	<b>13920</b>	<b>Twin Estates S.à r.l.</b> .....	<b>13919</b>
<b>Lux-Jardins S.à r.l.</b> .....	<b>13905</b>	<b>Wellness House S.A.</b> .....	<b>13916</b>
<b>Matchco</b> .....	<b>13896</b>	<b>Whitehall Indian RE 2 S.à r.l.</b> .....	<b>13876</b>
<b>MIJIM s.à r.l.</b> .....	<b>13919</b>		
<b>Munus Holding S.à r.l.</b> .....	<b>13918</b>		

**STE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009012064/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00110. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Stonearch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 91.860.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Georgios I. PROUSANIDES, avocat, né à Athènes (Grèce), le 15 juillet 1961, demeurant professionnellement à 12A, Herodou Attikou, Maroussi 151 24 Athènes (Grèce).

ici représenté par Mademoiselle Monique GOERES, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "STONEARCH S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 91.860, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 7 février 2003, publié au Mémorial numéro 325 du 26 mars 2003.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société STONEARCH S.A..

**Frais**

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2009. Relation GRE/2009/126. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 15 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009011441/231/52.

(090010086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

### **Bibax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.283.

### **DISSOLUTION**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### **A COMPARU:**

La société de droit des Iles Vierges Britanniques GREYSTOCK LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme BIBAX S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B85283, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 597 du 17 avril 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme BIBAX S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trois cent soixante dix mille euros (370.000,- EUR), représenté par trente sept mille (37.000) actions, d'une valeur nominale de cent euros (10,- EUR) chacune.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société BIBAX S.A.

IV.- Que l'activité de la société BIBAX S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme BIBAX S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille deux cent vingt-cinq euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2009. Relation GRE/2009/132. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 15 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009011439/231/50.

(090010087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Whitehall Indian RE 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.401.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 4 décembre 2008, que Whitehall Street International Employee Fund 2005 (Delaware) Limited Partnership ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, et que Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007 ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, ont transféré respectivement 5.254.182 parts sociales et 466.172 parts sociales, détenues dans Whitehall Indian RE 2 S.à r.l. à:

5.720.354 parts sociales à W2007 Finance Sub L.L.C. ayant son siège social à 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Whitehall Indian RE 2 S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009011748/3521/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05337. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**AMB Fund Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.875,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.675.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AMB FUND LUXEMBOURG 2, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.457,

in its capacity of sole partner of AMB FUND LUXEMBOURG 3, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.675, incorporated on December 8<sup>th</sup>, 2006 pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, published on March 21<sup>st</sup>, 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 417 (the "Company"), which Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on June 25<sup>th</sup>, 2008, published on July 17<sup>th</sup>, 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1759,

here represented by Barbara MALANIUK residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 18, 2008.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxy holder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. AMB Fund Luxembourg 2, S.à r.l., is the sole partner of the Company (the "Sole Partner");

II. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand eight hundred and fifty euro (EUR 12,850) represented by five hundred fourteen (514) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25) so as to bring the Company's share capital from its current amount of twelve thousand eight hundred and fifty euro (EUR 12,850) represented by five hundred fourteen (514) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of twelve thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 12,875), by the issuance of one (1) share in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25), having the same characteristics and entitling to the same rights as the five hundred fourteen (514) existing shares of the Company (the "Shares").

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Partner declares to subscribe for one (1) share of the Company, in registered form and with a par value of twenty-five euro (EUR 25), and to have it fully paid up by a contribution in kind consisting of one (1) class F share numbered 1F of AMB Dutch Holding B.V., with a par value of one hundred euro (EUR 100) (the "BV Share"). This share so contributed represents a contribution in kind in an aggregate amount of four hundred fifty thousand euro (EUR 450,000).

Out of the four hundred fifty thousand euro (EUR 450,000) contributed by the Company, twenty-five euro (EUR 25) are allocated to the corporate capital account of the Company and four hundred forty-nine thousand nine hundred and seventy-five euro (EUR 449,975) are allocated to the share premium account of the Company.

It results from a declaration issued on the date hereof by the Sole Partner (the "Certificate") that:

- AMB FUND LUXEMBOURG 2, S.à r.l. is the legal owner solely entitled to the BV Share and possesses the power to dispose of the BV Share;
- the BV Share is fully paid up and represents at least 0.515% of the issued share capital of AMB Dutch Holding B.V.;
- the BV Share is in registered form and has a par value of one hundred euro (EUR 100);
- the BV Share is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the BV Share and the BV Share is not subject to any attachment;
- according to the laws of the Netherlands and the articles of association of AMB Dutch Holding B.V., the BV Share may only be transferred by a Notarial deed;
- all formalities required in the Netherlands in connection with the transfer of the BV Share will be performed at the request of the undersigned;
- between 31 December 2007 and the date of this Certificate, there have been no events, facts or occurrences which have had a negative impact on AMB Dutch Holding B.V.'s net equity position; and
- on the date hereof, the BV Share was worth at least four hundred fifty thousand euro (EUR 450,000), this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

It results from a issued on the date hereof by the AMB Dutch Holding B.V. (the "Declaration") that:

- AMB FUND LUXEMBOURG 2, S.à r.l. is the legal owner solely entitled to the BV Share and possesses the power to dispose of the BV Share;
- the BV Share is fully paid up and represents 0.515% of the issued share capital of AMB Dutch Holding B.V.;
- the BV Share is in registered form and has a par value of one hundred euro (EUR 100);
- the BV Share is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the BV Share and the BV Share is not subject to any attachment;
- according to the laws of the Netherlands and the articles of association of AMB Dutch Holding B.V., the BV Share may only be transferred by a Notarial deed;
- between 31 December 2007 and the date of this Declaration, there have been no events, facts or occurrences which have had a negative impact on AMB Dutch Holding B.V.'s net equity position; and
- on the date hereof, the BV Share was worth at least four hundred fifty thousand euro (EUR 450,000), this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Such Certificate, the Declaration and a copy of the balance sheet of AMB Dutch Holding B.V. as of 31 December 2007, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Partner resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand eight hundred and seventy-five euro (EUR 12,875) represented by five hundred fifteen (515) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up".

*Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately four thousand Euro (4.000.- EUR).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the mandatory of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing party, the proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mil huit, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire domicilié à Luxembourg.

**A COMPARU:**

AMB FUND LUXEMBOURG 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.457,

en sa capacité d'associée unique d'AMB FUND LUXEMBOURG 3, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.675, constituée le 8 décembre 2006 en vertu d'un acte notarié du notaire soussigné, publié le 21 mars 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 417, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1759 du 17 juillet 2008 (la "Société"),

représentée ci-après par Barbara MALANUIK domicilié professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée le 18 décembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. AMB FUND LUXEMBOURG 2, S.à r.l., est l'associée unique de la Société (l'"Associée Unique");

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille huit cent cinquante euros (EUR 12.850) représentés par cinq cent quatorze (514) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur comptable de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première décision*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25) aux fins de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille huit cent cinquante euros (EUR 12.850) représenté par cinq cent quatorze (514) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur comptable de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de douze mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 12.875) par l'émission d'une (1) part sociale, sous forme nominative, ayant une valeur comptable de vingt-cinq euros (EUR 25), ayant les mêmes caractéristiques et attribuant les mêmes droits que les cinq cent quatorze (514) parts sociales existantes de la Société.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ces faits étant exposés, l'Associée Unique déclare souscrire une (1) part sociale de la Société, sous forme nominative et ayant une valeur comptable de vingt-cinq euros (EUR 25), et la libérer entièrement par un apport en nature de une (1) part sociale de classe F numérotée 1F de AMB Dutch Holding B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid"), ayant son siège social à Amsterdam et son adresse à 1077 XV Amsterdam, Zuidplein 108, Tower H-13, Pays-Bas, immatriculée au Registre du Commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie d' Amsterdam sous le numéro 34188102 ("AMB Dutch Holding B.V."), ayant une valeur comptable de cent euros (EUR 100) (la "Part Sociale BV"). Cette part sociale ainsi apportée représente un apport en nature d'un montant total de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000).

Sur les quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000) apportés par la Société, vingt-cinq euros (EUR 25) sont alloués au compte capital de la Société et quatre cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 449,975) sont alloués au compte prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat délivré par l'Associée Unique à la date du présent acte (le "Certificat") que:

- AMB FUND LUXEMBOURG 2, S.à r.l. a la propriété juridique de la Part Sociale BV et a le pouvoir de disposer de la Part Sociale BV;
- la Part Sociale BV est entièrement libérée et représente au moins 0.515% du capital social de AMB Dutch Holding B.V.;
- la Part Sociale BV est sous forme nominative et a une valeur comptable de cent euros (EUR 100);
- les Part Sociale BV n'est grevées d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur la Part Sociale BV et la Part Sociale BV n'est sujettes à aucune sûreté;
- conformément au droit des Pays-Bas et aux statuts de AMB Dutch Holding B.V., la Part Sociale BV n'est cessibles que par acte notarié;
- toutes les formalités exigées aux Pays-Bas relatives au transfert de la Part Sociale BV seront effectuées sur demande du soussigné;
- entre le 31 décembre 2007 et la date de ce Certificat, il n'y a eu aucun événement ou autre fait ayant eu un impact négatif sur la valeur nette d'AMB Dutch Holding B.V.; et
- en date de ce jour, la Part Sociale BV est évaluée à au moins quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000), cette estimation étant basée sur les principes comptables acceptés de manière générale.

Il résulte d'une déclaration délivré par AMB Dutch Holding B.V. à la date du présent acte (la "Déclaration") que:

- AMB FUND LUXEMBOURG 2, S.à r.l. a la propriété juridique de la Part Sociale BV et a le pouvoir de disposer de la Part Sociale BV;
- la Part Sociale BV est entièrement libérée et représente au moins 0,515% du capital social de AMB Dutch Holding B.V.;
- la Part Sociale BV est sous forme nominative et a une valeur comptable de cent euro (EUR 100);
- la Part Sociale BV n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur la Part Sociale BV et la Part Sociale BV n'est asujettes à aucune sûreté;
- conformément au droit des Pays-Bas et aux statuts de AMB Dutch Holding B.V., la Part Sociale BV n'est cessibles que par acte notarié;
- entre le 31 décembre 2007 et la date de cette Déclaration, il n'y a eu aucun événement ou autre fait ayant eu un impact négatif sur la valeur nette d'AMB Dutch Holding B.V.; et
- en date de ce jour, la Part Sociale BV est évaluée à au moins quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000), cette estimation étant basée sur les principes comptables acceptés de manière générale.

Ledit Certificat, la Déclaration et une copie du bilan de AMB Dutch Holding B.V. au 31 décembre 2007, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux autorités de l'enregistrement.

#### *Deuxième décision*

En conséquence de la décision ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 12.875) représenté par cinq cent quinze (515) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur comptable de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Evaluation des frais*

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à quatre mille euros (4.000.- EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version en anglais et la version en français, la version en anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009012436/5770/193.

(090011296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

**HY-Lights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 102.299.

L'an deux mil neuf, le quatorze janvier.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Yves HOFFMANN, graphiste, né à Clervaux le 12 mars 1971, demeurant à L-7230 Helmsange, 95, rue Prince Henri.

Ce comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "HY-LIGHTS, S.à r.l.", avec siège social à L-7230 Helmsange, 95, rue Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 2 août 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1048 du 19 octobre 2004,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 102.299.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Yves HOFFMANN, prénommé.

III.- Monsieur Yves HOFFMANN, prénommé, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-7230 Helmsange, 95, rue Prince Henri, à L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Luxembourg."

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700.-) est à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Yves HOFFMANN, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 janvier 2009. Relation: LAC/2008/1464. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 janvier 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009012435/222/39.

(090010930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

**Toro Capital I, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.280.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of the month of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of "TORO CAPITAL I" (the "Company"), a société en commandite par actions, qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé having its registered office at 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated under Luxembourg law by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on the 24 November 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2957 on 15 December 2008.



The Meeting was opened at 15:45 under the chairmanship of Mr. Jean-Baptiste Juvin, lawyer, professionally residing in Luxembourg who appointed as secretary Mr. Sébastien Moies, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms. Frédérique Lifrange, professionally residing in Luxembourg.

The bureau thus being constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the shareholders, the proxies of the shareholders represented and by the bureau meeting, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

II. As appears from the same attendance list, 310 shares of the Company, representing 100% of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda;

III. The Shareholders being all present or represented, they waive their right to being formally convened by way of prior notices.

IV. The agenda of the Meeting is worded as follows:

*Agenda:*

Amendment of article 12 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in order to take into account the change of name of the General Partner of the Company, from "Toro Capital" to "Toro".

V. The Meeting has taken the following resolution:

*Sole extraordinary resolution:*

The Meeting by 310 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions resolved to amend the article 12 of the Articles so as to read as follows:

"The Company shall be managed by Toro (the "General Partner"), in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxies holders of the appearing parties, the proxies holders of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuvième jour du moins de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "TORO CAPITAL I", (la "Société"), société en commandite par actions, qualifiée de société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé ayant son siège social au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2957 le 15 décembre 2008.

L'Assemblée a été ouverte à 15h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste Juvin, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg (le "président"). Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Sébastien Moies, maître en droit, de résidence professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Frédérique Lifrange, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et prier au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre détenus par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence est signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et restera annexée à l'original du présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

II. Il appert de ladite liste de présence que 310 actions de la Société représentant 100% du capital social de la Société sont dûment représentées à cette Assemblée qui est, en conséquence, régulièrement constituée et peut délibérer sur les points visés à l'ordre du jour;

III. Les actionnaires étant tous représentés, ils renoncent à leur droit d'être formellement et préalablement convoqués à la présente assemblée.

IV. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

*Ordre du jour*

Modification de l'article 12 des statuts de la société (les "Statuts") afin de prendre en compte le changement de dénomination sociale du Gérant de la Société, de "Toro Capital" à "Toro".

V. Que l'Assemblée a pris la résolution suivante:

*Unique résolution extraordinaire*

L'Assemblée par 310 votes en faveur, 0 votes contre et 0 abstentions décide de modifier l'article 12 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

"La société sera gérée par Toro (le "Gérant"), en qualité d'Associé Commandité de la Société."

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, le mandataires des parties comparantes ont signé ensemble avec nous le notaire, le présent acte original.

Signé: J-B. JUVIN, S. MOIES, F. LIFRANGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52619. Reçu douze euros (12€)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009012437/242/87.

(090011194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

**SCHENK Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 93.253.

*Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 17. Juni 2008*

Es wurde u.a. beschlossen,

- die Mandate der im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder und des jetzigen Kommissars für die Dauer von sechs Jahren bis zur Generalversammlung des Jahres 2014 zu verlängern, und zwar:

\* Herr Adriaan Herman SCHENK, Direktor, wohnhaft in NL-3352 AK PAPENDRECHT, Veerdam 30, Verwaltungsratsmitglied und Präsident des Verwaltungsrates;

\* Herr Arie Pieter SCHENK, Direktor, wohnhaft in NL-3366 BG WIJNGAARDEN, Oosteinde 32, Verwaltungsratsmitglied;

\* Herr Michel LEDENT, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4877 OLNE, Froidbermont 33, Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates;

- das Mandate des ausscheidenden Kommissars FIDUNORD S.à.r.l. mit Sitz in L-9991 WEISWAMPACH, 61, Gruuss-Strooss, nicht zu verlängern. Die Jahreshauptversammlung beschließt, die Gesellschaft FN-SERVICES S.à r.l., mit Sitz in L-9991 WEISWAMPACH, 61, Gruuss-Strooss zum neuen Kommissar zu ernennen. Das Mandat endet mit Ablauf der Generalversammlung des Jahres 2014.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés.

Weiswampach, den 6. Januar 2009.

Für SCHENK Luxembourg S.A., Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Unterschrift

Référence de publication: 2009012311/667/31.

Enregistré à Diekirch, le 7 janvier 2009, réf. DSO-DA00073. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(090010813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

**Parthena Reys Private Equity Holding S.A., Société Anonyme,  
(anc. Kaland Investments S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 136.389.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Kaland Investments S.A. (the "Company"), a public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituted by a deed, on the 16<sup>th</sup> January 2008, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, under the number R.C.S. Luxembourg B 136.389.

The meeting is chaired by Mrs Christiane BURREL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs. Sandrine HILAIRE-MARMILLOD, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting appoints as scrutineer Mrs. Melanie FERNANDEZ, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I) That the shareholders represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been controlled by the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, has been signed by the board of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed *ne varietur* by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders to the present meeting shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed *ne varietur* by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list the shares issued are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different statements of the agenda.

III) That the agenda of the present meeting is as follows:

1. Change of the corporate name of the Company;
2. Change of the corporate object of the company as defined in article 4 of the articles of association and the restated articles of association of the Company;
3. Complete restatement of the articles of association of the Company;
4. Location of the registered office of the Company;
5. Acknowledgment and acceptance of the resignation letter of Mr. Paul Marx as member of the Board of Directors of the Company;
6. Approval of the appointment of the members of the new Board of Directors of the Company and the expiration of their term; and
7. Appointment of the statutory auditor of the Company;

After discussion, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting RESOLVES to change the corporate name of the Company from "Kaland Investments S.A." into "Parthena Reys Private Equity Holding S.A.";

*Second resolution*

The Meeting RESOLVES to change the corporate object of the Company as defined in article 4 of the articles of association and the restated articles of association of the Company, as follows:

**" Art. 4. Object.**

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.2.1. borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of the Company ("Share(s)"), the use of financial derivatives or otherwise;

4.2.2. advance, lend or deposit money or give credit to affiliates through, including but not limited to, the subscription to bonds, notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of any Affiliate.

4.2.3. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the affiliates, or any Director, or other agent of the Company or any of the affiliates, and to render any assistance to the affiliates, within the limits of the laws of Luxembourg; and

4.2.4. enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, connected directly or indirectly to the areas described above;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.3. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies."

#### *Third resolution*

The meeting RESOLVES to completely restate the articles of association of the Company as follows:

### **Chapter I. Name, Registered office, Duration, Object**

#### **1. Art. 1. Name.**

1.1 A public limited liability Company (société anonyme) is herewith formed under the name of Parthena Reys Private Equity Holding S.A, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time ("the Law"), as well as by these articles of association of the Company, as amended from time to time ("the Articles").

#### **2. Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office is established in the City of Luxembourg.

2.2 The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a resolution of the board of directors.

2.3 It may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders.

2.4 The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a resolution of the board of directors.

2.5 If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg Company.

2.6 The Board of Directors shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**3. Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

#### **4. Art. 4. Object.**

4.1 The Company's object is to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2 The Company may in particular enter into the following transactions:

4.2.1 borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of the Company ("Share(s)"), the use of financial derivatives or otherwise;

4.2.2 advance, lend or deposit money or give credit to affiliates through, including but not limited to, the subscription to bonds, notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of any Affiliate.

4.2.3 enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the affiliates, or any Director, or other

agent of the Company or any of the affiliates, and to render any assistance to the affiliates, within the limits of the laws of Luxembourg; and

4.2.4 enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, connected directly or indirectly to the areas described above;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.3 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

## Chapter II. Capital

### 5. Art. 5. Corporate capital.

5.1 The corporate capital of the Company is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) divided into 310 (three hundred and ten) Shares all with a par value of EUR 100 (one hundred Euros) each.

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

### 6. Art. 6. Authorized capital.

6.1 The Company has currently a share capital of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) divided into 310 (three hundred and ten) Shares all with a par value of EUR 100 (one hundred Euros) each. The Company has an un-issued but authorized share capital of EUR 2,000,000 (two million Euros).

6.2 The Board of Directors is authorized to issue convertible debt instruments, convertible bonds or similar instruments including but not limited to preferred equity certificates convertible or not, and to increase the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several instalments.

6.3 Such Shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine.

6.4 The Board of Directors may in particular determine:

6.4.1 the time and the number of the Shares to be subscribed and issued,

6.4.2 whether the Shares have to be offered on a pre-emptive basis to the existing shareholders in proportion of the capital represented by their Shares or not,

6.4.3 whether a share premium will be paid on the Shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any,

6.4.4 whether the Shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind,

6.4.5 that Shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors under the terms of convertible debt instruments, convertible bonds or similar instruments including but not limited to preferred equity certificates convertible or not, issued from time to time by the Company.

6.5 The Board of Directors may delegate to any authorised director of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.6 Upon each increase of the share capital of the Company by the Board of Directors within the limits of the authorized share capital, the present article 6 shall be amended accordingly.

### 7. Art. 7. Form of shares.

7.1 The Shares shall be bearer or in registered form at the Shareholders' choice.

7.2 The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such Shares.

7.3 Certificates stating such inscription shall be delivered to the Shareholder. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

**8. Art. 8. Redemption.** The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, redeem its own Shares.

**9. Art. 9. Transfer of shares.** The Shareholders of the Company are permitted to transfer, assign, encumber or create any interest in or right or claim to their Shares (or to enter into any agreement or undertaking to do so).

### **Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors**

#### **10. Art. 10. Board of directors.**

10.1 The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three (3) members, who need not be shareholders of the Company, unless the shareholders general meeting resolves upon an increase or decrease of the number of the members of the Board of Directors. The Shareholders shall use all their rights as shareholders and otherwise to procure that the Directors manage the business of the Company in accordance with the Law, the Articles and the resolutions.

10.2 Any director ("Director") can be removed "ad nutum" and without cause with a 50% (fifty percent) plus one vote majority.

10.3 The general meeting of Shareholders of the Company will at all times be free to vote on any dismissal or suspension of any Director, it being understood that (i) the right of a party or parties to propose a candidate for appointment to the Board of Directors includes the right to propose the dismissal or suspension of the Director appointed in accordance with this article at the nomination of that party or parties, and (ii) the provisions of this article for the appointment of a Director shall apply equally to the replacement of a Director.

10.4 With respect to the appointments in this article 10, the Shareholders shall if a shareholders resolution is required vote in favour of the appointment of the person(s) duly nominated or entitled to be appointed. The Shareholders shall vote in favour of the dismissal or suspension of a member of the Board of Directors in accordance with this article 10, if and when such dismissal or suspension is requested by the person pursuant to whose nomination such member was appointed.

10.5 The Board of Directors may elect a chairman amongst its members (the "Chairman")

#### **11. Art. 11. Procedures of meeting of the board.**

11.1 Meetings of the Board of Directors shall be held at the offices of the Company unless the members unanimously decide to hold the meeting at some other place in Luxembourg, to the extent legally permissible or abroad. All the meetings shall be held in English unless the members resolve otherwise in individual cases. The Chairman or any other member shall convene meetings, which shall be chaired by the Chairman. Meetings of the Board of Directors shall be held as often as the business of the Company so requires. Every Director can demand that a meeting be called. The meetings of the Board of Directors shall be called in writing, the place, date, time and preliminary agenda being indicated with at least 7 (seven) days' notice unless (i) all the Directors waive to these formalities, or (ii) unless in case of urgency duly justified in the resolutions taken by the Board of Directors in which case the notice can be reduced to 1 (one) day. The notice period shall begin to run on the day following the day on which the invitation is mailed. The day of the meeting shall not count as part of the notice period.

11.2 Any Director may act at any meeting of the Board of Director by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.3 Experts and other persons can be invited by the Chairman, or any Director authorized by the Chairman, to participate in the meeting.

11.4 Resolutions of the Board Meetings shall in principle be adopted in meetings. However, to the extent permitted by the Law, resolutions of the Board Meetings may be adopted outside meetings in writing, by facsimile, by e-mail or in telephone or videoconferences without complying with any provisions set forth herein with regard to the convocation of such meetings.

11.5 A meeting of the Board of Directors may adopt resolutions only if at least the majority of the members of the Board of Directors are present or represented. If a meeting is not quorate, a new meeting of the Board of Directors with the same agenda is to be called observing the same convocation period and notification as set out in article 11.1. In such new meeting a quorum shall be deemed constituted as long as two Directors are present or represented, provided, however, that the Directors were notified of such fact in the invitation.

11.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

11.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

11.8 Votes may also be cast by fax, e-mail or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.9 Representatives of Parthena Reys Perennial Fund S.C.A. shall be entitled to attend and speak as an observer at meetings of any Board of Directors, save only where prohibited by mandatory law and provided that they do not participate to the deliberations and the vote.

**12. Art. 12. Decisions - Minutes.**

12.1 Resolutions of the Board of Directors shall be adopted pursuant to a simple majority vote of its members present or represented at such meeting. In case of a tie, the Chairman shall have a casting vote.

12.2 Minutes are to be kept of each meeting of the Board of Directors, setting out the place and the date of the meeting, the participants, the items of the agenda and the essential content of the resolutions of the Board of Directors. The minutes shall be signed by the Chairman or any other member to whom the Chairman delegates this task. A copy of the minutes shall be sent to every Director.

**13. Art. 13. Powers of the board.**

13.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

13.2 The Board of Directors may delegate, with prior consent of the general meeting of Shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one of the members of the Board of Directors who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

**14. Art. 14. Representation.** The Company will be bound by any one signature of one Director of the Company or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.

**15. Art. 15. Indemnification of the members of the board of directors.** None of the members of the Board of Directors shall have any liability, responsibility or accountability in damages or otherwise to any Shareholder, and the Company agrees to indemnify, pay, protect and hold harmless each member of the Board of Directors from and against, any and all liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgments, suits, proceedings, costs, expenses and disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defence, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the members of the Board of Directors or the Company) and all costs of investigation in connection therewith which may be imposed on, incurred by, or asserted against the members of the Board of Directors, the Company or in any way relating to or arising out of, or alleged to relate to or arise out of, any action or inaction on the part of the Company, on the part of the members of the Board of Directors when acting on behalf of the Company or on the part of any agents when acting on behalf of the Company; provided that any member of the Board of Directors in its capacity as Director of the Company shall be liable, responsible and accountable for and shall indemnify, pay, protect and hold harmless the Company from and against, and the Company shall not be liable to any member of the Board of Directors for, any portion of such liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgments, suits, proceedings, costs, expenses or disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defence, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the Company and all costs of investigation in connection, therewith asserted against the Company) which result from fraud, gross negligence, willful misconduct or material breach of the Articles by any member of the Board of Directors.

**16. Art. 16. Statutory auditors.**

16.1 The Company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

16.2 The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years.

**Chapter IV. - General meeting.**

**17. Art. 17. Meetings of shareholders - General.**

17.1 The general meeting represents the whole body of the Shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify acts relating to the Company.

17.2 Except as otherwise provided in this article 17.4 or required by mandatory law, including but not limited to the Law, all resolutions of the Shareholders general meeting of the Company require a simple majority of the votes regardless of the proportion of the capital represented.

17.3 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both

meetings and except as provided hereafter, resolutions must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

17.4 Without prejudice to the provisions set forth in the Law, resolutions of the Shareholders general meeting of the Company in respect of the following matters require a 75% (seventy-five percent) majority of the votes attaching to all Shares then issued and existing:

17.4.1 changes to the Articles (with the additional requirement of a quorum of half of the share capital being present in such general meeting)

17.4.2 legal merger or demerger of the Company into one or more entities except in connection with an exit (a sale or a listing);

17.4.3 the liquidation of the Company, except in connection with an exit (a sale or a listing) or a restructuring under which the Shareholders receives shares and other investments in a successor entity such that its position is not materially disadvantaged by such liquidation;

17.4.4 payment of dividends, unless all holders of a class of shares are treated *pari passu*;

17.4.5 the exclusion of pre-emption rights on issue of new shares for cash.

#### **18. Art. 18. Annual general meeting of shareholders.**

18.1 The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 30<sup>th</sup> day of April of each year at 2.00 p.m.

18.2 If such day is not a bank business day (a day on which banks in Luxembourg are open for the transaction of commercial business) ("Business Day") in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

18.3 Other meetings of Shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

#### **19. Art. 19. Convening.**

19.1 The Board of Directors or the auditor(s) may convene a general meeting of the shareholders. It must be convened at the written request of shareholders representing five percent of the Company's share capital.

19.2 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder in compliance with the Law. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

**20. Art. 20. Vote.** Each share entitles to the casting of one vote. The Company will recognize only one holder for each share. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

### **Chapter V. Business year, Distribution of profits**

#### **21. Art. 21. Accounting year.**

21.1 The business year begins on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

21.2 The Board of Directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

21.3 It submits these documents with a report of the Company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

#### **22. Art. 22. Distribution of profits.**

22.1 At least five percent of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

22.2 The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

22.3 Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

### **Chapter VI. Amendments to the articles, Dissolution, Liquidation**

#### **23. Art. 23. Dissolution and Liquidation.**

23.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation, unless otherwise provided in article 17 of the Articles.

23.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.



## Chapter VII. Governing law

**24. Art. 24. Governing law.** All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

### *Fourth resolution*

The Meeting RESOLVES to confirm the registered office of the Company at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

### *Fifth resolution*

The Meeting RESOLVES to accept the resignation letter of Mr. Paul Marx dated November 27, 2008, as a member of the Board of Directors of the Company.

### *Sixth resolution*

The Meeting RESOLVES to approve the appointment of the members of the new Board of Directors of the Company as follows:

1. Mr. Philippe MALLARD, director, with professional address at 18, Avenue du Bois Soleil, Kraainem (Belgium);
2. Mr. MICHAEL WHITTINGDALE, director, with professional address at 53 to 64, Chancery Lane, London (England), and
3. Mr. François PFISTER, director, with professional address at 291, Route d'Arlon, L-2016 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The mandate of the members of the Board of Directors shall expire at the annual general meeting of 2014.

### *Seventh resolution*

The Meeting RESOLVES to appoint Deloitte S.A., with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as statutory auditor of the Company, responsible for auditing the Company accounts for a period ending at the annual general meeting of 2014.

There being no further business, the meeting is adjourned.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

En l'an deux mille huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' "Assemblée") de Kaland Investments S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg constituée en vertu d'un acte du notaire précité en date du 16 janvier 2008, et inscrit à Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le nombre R.C.S. Luxembourg B 136.389.

L'Assemblée est présidée par Madame Christiane BURREL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Sandrine HILAIRE-MARMILLOD, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Mélanie FERNANDEZ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires représentés à l'assemblée, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, contrôlée par le mandataire des actionnaires représentés et les membres de l'Assemblée, a été signée par le bureau de l'Assemblée.

La prédite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que les actions émises sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société;
  2. Changement de l'objet social de la Société;
  3. Remise en état complète des statuts de la société;
  4. Etablissement du siège social de la Société;
  5. Réception et acceptation de la lettre de démission de Mr. Paul Marx, en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la Société;
  6. Approbation de la nomination des membres du Conseil d'Administration de la Société et l'expiration de leurs mandats; et
  7. Nomination du réviseur d'entreprise de la Société.
- Après discussion, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société "Kaland Investments S.A." à "Parthena Reys Private Equity Holding S.A.";

*Deuxième résolution*

L'Assemblée DECIDE de modifier l'objet social de la Société, tel qu'il est défini dans l'article 4 des statuts de la Société:

**" Art. 4. Objet social.**

4.1 L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dette, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer ces intérêts.

4.2. La Société pourra notamment conclure les transactions suivantes:

4.2.1. emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes), de billets à ordre (promissory notes), certificats (certificates) et autres instruments de dette ou actions de capital ("actions"), ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

4.2.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou accorder des crédits aux Sociétés apparentées, à travers, notamment sans que cette énumération soit limitative, la souscription de titres (bonds), d'obligations (notes), de certificats (certificates) et de tout autre instrument de capital ou de dette, convertible ou non en actions d'une quelconque Société apparentée;

4.2.3. accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute Société apparentée, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute Société apparentée, et apporter toute assistance aux Sociétés apparentées, dans les limites de la loi luxembourgeoise; et

4.2.4. conclure tous contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus;

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.3 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières."

*Troisième résolution*

L'Assemblée DECIDE de procéder à une remise en état complète des statuts, tel que suit:"

**Chapitre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Durée, Objet**

**1. Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Parthena Reys Private Equity Holding S.A., qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société et en particulier par la Loi ("la Loi"), daté du 10 août 1915 sur les compagnies commerciales, comme modifiées de temps en temps ainsi que les Statuts, ("les Statuts"), comme modifiées de temps en temps.

**2. Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

2.2 Le siège de la société pourra être transféré à tout autre endroit de la commune du siège sociale par simple résolution du conseil d'administration.

2.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des Actionnaires.

2.4 Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.5 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

2.6 Le conseil d'administration fera cette déclaration de transfert de siège social pour en aviser les tiers.

**3. Art. 3. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**4. Art. 4. Objet social.**

4.1 L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dette, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer ces intérêts.

4.2 La Société pourra notamment conclure les transactions suivantes:

4.2.1 emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes), de billets à ordre (promissory notes), certificats (certificates) et autres instruments de dette ou actions de capital ("actions"), ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

4.2.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou accorder des crédits aux Sociétés apparentées, à travers, notamment sans que cette énumération soit limitative, la souscription de titres (bonds), d'obligations (notes), de certificats (certificates) et de tout autre instrument de capital ou de dette, convertible ou non en actions d'une quelconque Société apparentée;

4.2.3 accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute Société apparentée, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute Société apparentée, et apporter toute assistance aux Sociétés apparentées, dans les limites de la loi luxembourgeoise; et

4.2.4 conclure tous contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus;

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.3 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

## Chapitre II. Capital

**5. Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à EUR 31,000 (Trente et Un Mille euros Euros), représenté par 310 (trois cents dix) Actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune.

5.2 Outre le capital social, il pourra être ouvert un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission relative à une Action réclamée en plus de la valeur nominale cédée sera créditée. Le montant de ce compte de prime d'émission pourra être utilisée pour payer toutes les Actions que la Société pourrait racheter à ses Actionnaire(s), compenser toute perte réalisée, distribuer des dividendes au(x) Actionnaire(s) ou allouer des fonds à la réserve légale.

**6. Art. 6. Capital autorisé.**

6.1 La Société a actuellement un capital social de l'EUR 31.000 (Trente et Un Mille Euros). La Société dispose d'un capital autorisé non émis d'un montant maximum d'EUR 2.000.000 (deux millions).

6.2 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des instruments de dettes convertibles, des obligations convertibles ou des instruments similaires, en ce compris, sans y être limité, des certificats de capital préférentiels (preferred equity certificates), convertible ou non, et à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

6.3 De telles Actions pourront être souscrites et émises sous les termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration.

6.4 Le Conseil d'Administration déterminera en particulier:

6.4.1 si la date d'émission et le nombre d'Actions devant être souscrites et émises;

6.4.2 si les Actions doivent être offertes par préférence aux Actionnaires existants proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs Actions ou non;

6.4.3 si une prime d'émission liée aux Actions devant être souscrites et émises sera payée et, le cas échéant, le montant de cette prime d'émission;

6.4.4 si les Actions seront payées par en espèces ou par un apport en nature;

6.4.5 si les Actions seront émises suite à l'exercice d'un droit de souscription et/ou de conversion accordé par conseil d'administration sous les termes des instruments de dette convertibles, des obligations convertibles ou autres instruments similaires, en ce compris, sans y être limité, des certificats de capital préférentiels (preferred equity certificates), convertible ou non émis à tout moment par la Société.

6.5 Le Conseil d'Administration pourra déléguer à tout Administrateur autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la mission d'accepter les souscriptions et la réception des paiements pour les Actions représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.6 A chaque augmentation de capital de la Société par le Conseil d'Administration endéans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

#### **7. Art. 7 - Forme des actions.**

7.1 Les Actions sont au porteur ou nominatives selon le choix des Actionnaires.

7.2 La Société devra indiquer la personne au nom de laquelle les actions sont nominatives dans le registre des Actionnaires en sa qualité de propriétaire exclusif des ces Actions.

7.3 Des certificats établissant cette inscription devront être délivrés à l'Actionnaire. Le transfert des Actions nominatives devra s'effectuer par une déclaration de transfert inscrite au registre des Actionnaires, daté et signé par le cédant et le cédé ou par toute personne possédant un pouvoir de représentation pour procéder à un tel acte. Le transfert devra aussi s'effectuer par la délivrance d'un certificat représentant l'Action à la Société, dûment endossé par le cédé.

**8. Art. 8. Rachat.** La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la Loi, racheter ses propres Actions.

**9. Art. 9. Transfert d'actions.** Les Actionnaires de la Société sont autorisés à céder, transférer, créer des charges sur actions, droit ou créance sur leurs Actions émises par la Société (ou de passer une convention ou une promesse de le faire).

### **Chapitre III. Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires aux comptes**

#### **10. Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1 La Société est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé d'au moins trois membres, Actionnaires ou non, à moins que l'assemblée générale des Actionnaires décide d'une augmentation du nombre des membres du Conseil d'Administration. Les Actionnaires devront utiliser leurs droits en leur qualité d'Actionnaires et autrement s'assurer que les Administrateurs gèrent les affaires de la Société conformément à la Loi, aux Statuts et aux résolutions.

10.2 Tout Administrateur peut être révoqué à "nutum" et sans raisons avec une majorité de 50% (cinquante) plus un vote.

10.3 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société sera toujours libre de voter toute révocation ou suspension de tout Administrateur, étant entendu que (i) le droit de toute partie ou parties de proposer un candidat pour nomination au Conseil d'Administration comprend le droit de proposer la révocation ou suspension de l'Administrateur nommé conformément à cet article à la nomination de cette ou ces parties, et (ii) les dispositions de cet article pour la nomination d'un Administrateur devront s'appliquer également au remplacement d'un Administrateur.

10.4 Concernant les nominations de cet article 10, les Actionnaires devront, si une résolution des Actionnaires est requise, voter en faveur de la nomination de la ou les personnes dûment nommées ou habilitées à être nommées. Les Actionnaires devront voter en faveur de la révocation ou la suspension d'un membre du Conseil d'Administration conformément à cet article 10, si et quand cette révocation ou suspension est requise par la personne en vertu de laquelle ce membre a été nommé.

10.5 Le Conseil d'Administration pourra élire un président parmi ses membres (le "Président").

#### **11. Art. 11. Réunion du conseil d'administration.**

11.1 Les réunions du Conseil d'Administration seront tenues au siège de la Société à moins qu'à l'unanimité les membres ne décident de tenir la réunion à un autre endroit à Luxembourg ou à l'étranger. Toutes les réunions seront tenues en anglais à moins que les Administrateurs n'en décident autrement dans des cas particuliers. Le Président ou tout autre membre autorisé par le Président pourra convoquer et présider les réunions. Des réunions se tiendront aussi souvent que requis par l'activité de la Société. Chaque Administrateur peut demander qu'une réunion soit convoquée. Les réunions

du Conseil d'Administration seront convoquées par un avis écrit mentionnant l'endroit, la date, l'heure et l'ordre du jour préliminaire transmis au moins 7 (sept) jours avant la réunion à moins que (i) tous les administrateurs n'aient dispensé de ces formalités ou (ii) en cas d'urgence, dûment justifiée dans les résolutions prises par le Conseil d'Administration, le délai pourra être réduit à un 1 (un) jour. Le délai de convocation commencera à courir à partir du jour suivant le jour où la demande a été postée. Le jour de la réunion ne compte pas dans le délai de convocation.

11.2 Tout Administrateur pourra participer à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit un autre Administrateur comme son représentant. Un Administrateur pourra aussi nommer un autre Administrateur pour le représenter par téléphone, ce qui devra être confirmé ultérieurement par écrit.

11.3 Des experts et toutes autres personnes peuvent être invités par le Président, ou tout Administrateur autorisé par le Président, à participer à la réunion.

11.4 Les résolutions des réunions du Conseil doivent en principe être adoptées en réunion. Toutefois, dans la mesure autorisée par la Loi, les résolutions des réunions du Conseil pourront être adoptées en dehors de réunions par écrit, copie, e-mail ou téléphone ou vidéo-conférences sans se conformer aux dispositions prévues ci-dessus concernant la convocation de ces réunions.

11.5 Une réunion du Conseil d'Administration ne peut valablement adopter des résolutions que si au moins la majorité des membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés. Si une réunion n'atteint pas ce quorum, une nouvelle réunion du Conseil d'Administration sera convoquée avec le même ordre du jour et en observant les mêmes délais de convocation et notification qu'indiqués dans cet article 13.1. Dans la nouvelle réunion, le quorum sera considéré comme atteint dès que deux Administrateurs seront présents ou représentés, étant cependant entendu que les Administrateurs aient été avertis de ce fait dans la convocation.

11.6 Le recours à la vidéoconférence et à la conférence call est permis à condition que tous les Administrateurs participant soient en mesure d'entendre et d'être entendus par tous les autres Administrateurs participant utilisant cette technologie, qu'ils soient présents ou autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

11.7 Les résolutions circulaires du Conseil d'Administration pourront être valablement prises à condition qu'elles soient approuvées par écrit et signées par tous les Administrateurs. Une telle approbation pourra être envoyée en un ou en plusieurs documents séparés par fax ou par courrier. Ces résolutions auront le même effet que les résolutions votées lors des réunions du Conseil d'Administration, dûment convoquées.

11.8 Les votes pourront être pris par fax, par courrier ou par téléphone, les votes ainsi obtenus seront confirmés par écrits.

11.9 Des représentants des Parthena Reys Perennial Fund S.C.A. seront autorisés à participer et parler en tant qu'observateur aux réunions du Conseil d'Administration, sauf interdictions prévues par la loi et à condition qu'ils ne participent pas aux délibérations et non votent pas.

## **12. Art. 12. Décisions - Procès-verbaux.**

12.1 Toutes décisions du Conseil d'Administration requièrent la majorité simple des votes exprimés des Administrateurs présents ou représentés. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

12.2 Des procès-verbaux seront tenus de chaque Conseil d'Administration, indiquant le lieu et la date du conseil, les participants, les points de l'agenda et l'essentiel du contenu des résolutions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux seront signés par le Président ou un autre Administrateur à qui le président délègue cette tâche. Une copie de chaque procès-verbal sera transmise à chaque Administrateur.

## **13. Art. 13. Pouvoirs du conseil.**

13.1 Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour effectuer tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil d'Administration.

13.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des Actionnaires, ses pouvoirs pour la gestion journalière et les affaires de la Société et la représentation de la Société pour cette gestion et ces affaires, à un des membres du Conseil d'Administration qui sera nommé administrateur-délégué. Il pourra aussi conférer tous pouvoirs et procurations spéciales à toute personne, Administrateur ou pas, pour nommer et révoquer tout directeur et employé et déterminer leurs dotations.

**14. Art. 14. Représentation.** La Société sera engagée par la une signature d'un Administrateur de la Société ou par la signature conjointe ou seule de toute personne à laquelle ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration.

**15. Art. 15. Rémunération et indemnisation des membres du conseil d'administration.** Aucun des membres du Conseil d'Administration n'engagera sa responsabilité ou son patrimoine sous forme de dommages et intérêts ou autrement à l'égard des Actionnaires, et la Société est d'accord d'indemniser, de payer, de protéger et de tenir quitte et indemniser chaque membre du Conseil d'Administration de et envers toute responsabilité, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, procédures, coûts, dépenses et remboursements de quelque nature que ce soit (y compris, sans limitation, tous coûts et dépenses raisonnables de représentation, de défense, d'appel et de transaction de tout, procès, actions ou procédures engagés ou en passe d'être engagée contre un membre du Conseil d'Administration ou la

Société) et de tous les coûts de recherche en relation qui peuvent être apportés, encourus ou s'imposer aux membres du Conseil d'Administration, la Société ou de toute façon, en relation avec, ou survenant en lien avec, ou prétendument en relation avec ou survenant en lien avec, toute action ou inaction de la Société de la part d'un des membres du conseil d'administration agissant pour le compte de la Société; néanmoins, tout membre du conseil d'administration, en qualité de administrateur de la Société ne sera engagé ou tenu responsable et devra indemniser, payer, protéger et tenir pour quitte et indemne la Société, et la Société ne pourra être engagé envers un autre membre du conseil d'administration pour toutes responsabilités, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, procédures, coûts, dépenses et remboursements de quelque nature que ce soit (y compris, sans limitation, tous coûts et dépenses raisonnables de représentation, de défense, d'appel et de transaction de tout procès, actions ou procédures engagés ou menaçant un membre du Conseil d'Administration ou la Société) qui résulteraient d'une fraude, d'une faute lourde ou d'une faute intentionnelle ou d'une violation manifeste des présents Statuts par un membre du Conseil d'Administration.

#### **16. Art. 16. Commissaires aux comptes.**

16.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, Actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

16.2 La durée du mandat de commissaire(s) est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser 6 années.

### **Chapitre IV. Assemblée générale**

#### **17. Art. 17. Assemblée générale des actionnaires.**

17.1 L'assemblée générale réunit tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

17.2 A moins que l'Article 17.4 ou la Loi n'en disposent autrement, toutes décisions prises en assemblée générale annuelle et ordinaire des Actionnaires pourront être prises à la majorité simple des votes, sans qu'il soit tenu compte de la proportion du capital représenté.

17.3 Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour modifier les articles des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins qu'une moitié au moins du capital ne soit représentée et que l'ordre du jour n'indique les modifications proposées aux Statuts. Si la première de ces conditions n'est pas satisfaite, une seconde assemblée sera convoquée, conformément à ce que les Statuts ou la loi prévoit. Une telle convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement sans tenir compte de la proportion du capital représentée. A ces deux réunions, et à l'exception de ce qui est dit ci-après, des résolutions devront être adoptées par une majorité de deux-tiers des Actionnaires présents ou représentés.

17.4 Sans préjudice des dispositions prévues par la Loi, les résolutions des assemblées générales des Actionnaires de la Société relatives aux matières suivantes requièrent une majorité de 75% (soixante quinze) des votes correspondant à toutes les Actions émises et existantes:

17.4.1 modifications des Statuts (avec une condition supplémentaire d'un quorum de la moitié du capital social présent à cette assemblée générale);

17.4.2 fusion ou scission légale de la Société en une ou plusieurs entités, sauf en relation avec une sortie (vente ou liste);

17.4.3 liquidation de la Société, sauf en relation avec une sortie (vente ou liste) ou si une restructuration au cours de laquelle les Actionnaires reçoivent des actions et d'autres investissements dans une entité nouvelle, si sa position dans les aspects importants sont les mêmes qu'avant la liquidation;

17.4.4 paiement de dividendes, à moins que les Actionnaires soient traités de façon égalitaire;

17.4.5 exclusion des droits de préemption lors de l'émission de nouvelles actions libérées en numéraire décidée par l'assemblée générale des Actionnaires.

#### **18. Art. 18. Assemblée générale annuelle.**

18.1 L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la Loi, dans la commune du siège social, ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le 30<sup>ème</sup> jour du mois d' avril de chaque année à 14 heures.

18.2 Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable (un jour l'où encaisse au Luxembourg sont ouvert pour la transaction des affaires commerciales) ("Jour Ouvrable") au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle doit se tenir au prochain Jour Ouvrable. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'Étranger si, dans le dernier et absolu jugement du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

18.3 D'autres réunions des Actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, peuvent avoir lieu à l'endroit et à l'heure indiqués dans la convocation. Elles peuvent avoir lieu au siège social ou à tout autre endroit.

#### **19. Art. 19. Convocation.**

19.1 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'Actionnaires représentant cinq pour cent du capital social.

19.2 Toute assemblée générale sera convoquée par lettres recommandées adressées à chaque Actionnaire nominatif conformément à la Loi. Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

**20. Art. 20. Vote.** Chaque action donne droit à une voix. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action. Un Actionnaire pourra agir à toute assemblée générale, même lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, en désignant une autre personne par écrit en qualité de représentant.

#### **Chapitre V. Exercice social, Distribution des bénéfices**

##### **21. Art. 21. Exercice social.**

21.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

21.2 Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

21.3 Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

##### **22. Art. 22. Distribution des bénéfices.**

22.1 Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

22.2 Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

22.3 Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

#### **Chapitre VI. Modifications aux statuts, Dissolution, Liquidation**

##### **23. Art. 23. Dissolution - Liquidation.**

23.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des Statuts, sauf ce les cas visés à l'article 17 des Statuts.

23.2 Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Chapitre VII. Loi applicable**

**24. Art. 24. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront déterminées conformément à la Loi.

##### *Quatrième résolution*

L'Assemblée DECIDE de confirmer le siège social de la Société au 65, Boulevard, Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

##### *Cinquième résolution*

L'Assemblée DECIDE d'attester de la réception et accepte de la lettre de démission de Mr. Paul Marx en date du 27 novembre 2008, en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la Société.

##### *Sixième résolution*

L'Assemblée DECIDE d'approuver la nomination des membres du Conseil d'Administration de la Société suivants:

1. M. Philippe MALLARD, administrateur, ayant son adresse professionnelle au 18, Avenue du Bois Soleil, Kraainem (Belgique);

2. M. Michael WHITTINGDALE, administrateur, ayant son adresse professionnelle au 53 to 64, Chancery Lane, Londres (Angleterre), et

3. M. François PFISTER, administrateur, ayant son adresse professionnelle au 291, Route d'Arlon, L-2016 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

##### *Septième résolution*

L'Assemblée DECIDE de nommer Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes, responsable de vérifier les comptes de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

N'ayant plus d'autres points à discuter, la réunion est ajournée

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite dans la langue des comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BURREL, S. HILAIRE-MARMILLOD, M. FERNANDEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50395. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009012440/242/715.

(090011360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

### **Matchco, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.875.

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MATCHCO", ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 97.875, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 9 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 99 du 26 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Naveaux, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Dissolution anticipée de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jean Naveaux, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. NAVEAUX, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52631. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009012439/242/56.

(090011021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

### **Café Gréco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 5, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 44.405.

L'an deux mil huit, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Daniel DE SOUSA DIAS, gérant de société, demeurant à L-5943 Itzig, 5, rue Jean-Pierre Lanter, ici représenté par Me Stéphanie JACQUET, avocat, demeurant à Luxembourg, 31, Place de Paris, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg, le 16 décembre 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, par son mandataire, a exposé au notaire:

- que la société "CAFE GRECO S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1475 Luxembourg, 5, rue du St. Esprit, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 28 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 439 du 21 septembre 1993, et modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 1<sup>er</sup> février 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 187 du 13 mai 1994,

- qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.405,

- qu'elle a un capital converti en euros de 12.394,68 euros représenté par 100 parts sociales de 123,95 euros chacune,

- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "CAFE GRECO S.à r.l.", en vertu de la cession de parts suivant le prédit acte reçu par le notaire Christine Doerner du 1<sup>er</sup> février 1994 ainsi que d'une cession de parts sous seing privé du 29 juillet 2008, enregistrée à Luxembourg, le 14 août 2008, référence LSO-CT07155, publié audit Mémorial C, numéro 2178 du 8 septembre 2008.

Ensuite le comparant Monsieur Daniel DE SOUSA DIAS, seul et unique associé de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'étendre l'objet social de la société et de modifier l'article 3 afférent des statuts, comme suit:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec snack-bar, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide en conséquence de la cession de parts sous seing privé du 29 juillet 2008 d'adapter l'article 6 des statuts, comme suit:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-trois euros quatre-vingt-quinze cents (123,95 EUR) chacune, entièrement libérées, toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Daniel DE SOUSA DIAS, gérant de société, demeurant à L-5943 Itzig, 5, rue Jean-Pierre Lanter."

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de révoquer le gérant administratif Monsieur Glauco PICCO, nommé à cette fonction suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner en date du 1<sup>er</sup> février 1994, publié comme dit ci-dessus.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de fusionner la gérance.

Monsieur Daniel DE SOUSA DIAS, prénommé, de gérant technique suivant le prédit acte Doerner du 1<sup>er</sup> février 1994, est nommé en qualité de gérant unique, avec pouvoir d'engager la société en toute circonstance par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.150.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jacquet, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2008. Reçu: douze euros (€ 12.-). Relation: LAC/2008/51633

Le Receveur ff. (signé): Frank Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 13 janvier 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009012441/241/60.

(090011358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

**A.I.S. S.à r.l., Alliance Ingenierie et Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5691 Ellange, 27, Zone d'Activités Economiques Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 141.885.

L'an deux mil neuf, le douze janvier.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur El Kbir DHAIMINI, ingénieur industriel, né à Khouribga (Maroc), le 26 novembre 1975, demeurant à F-54000 Nancy, 5, allée du Lys Rouge.

Ce comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "A.I.S. S.à r.l. ALLIANCE INGENIERIE ET SERVICES ", avec siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 23 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2517 du 15 octobre 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 141.885.

II.- Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000.-), représenté par cent (100) parts sociales de deux cents euros (EUR 200.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur El Kbir DHAIMINI, prénommé.

III.- Monsieur El Kbir DHAIMINI, prénommé, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, à L-5691 Ellange, 27, Zone d'Activités Economiques Le Triangle Vert, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Ellange."

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700.-) est à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: El Kbir DHAIMINI, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 janvier 2009. Relation: LAC/2008/1176. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 janvier 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009012434/222/40.

(090010913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

---

### **IF-Payroll & HR, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.161.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme Interfiduciaire S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.376,

représentée par Monsieur Jean-Claude LUCIUS, né le 13 novembre 1966 à Luxembourg, expert-comptable, agissant en qualité d'administrateur-délégué, et Monsieur Jean-Philippe MERSY, expert-comptable, né le 20 avril 1971 à Villerupt (France), administrateur,

tous deux domiciliés professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "IF-Payroll & HR" (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la réalisation de prestations de services dits de secrétariat social au sens large, comprenant notamment le calcul des salaires et traitements et la rédaction des différentes déclarations en découlant.

La Société peut également acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter la réalisation de son objet social tel que défini ci-avant.

## Titre II. Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille EUROS) représenté par 31 (trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille EUROS) chacune.

Les actions de la Société seront exclusivement nominatives.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les actions entre ses seules mains, la Société est une société anonyme unipersonnelle au sens de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul actionnaire, celle-ci est dénommée "actionnaire unique". La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que, le cas échéant, par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

## Titre III. Administration

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins, obligatoirement actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, lors d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a qu'un seul actionnaire, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée (sans obligation et à la discrétion pleine et entière de l'actionnaire unique) à un administrateur unique dénommé l'"Administrateur Unique" et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante constatant l'existence de plus d'un seul actionnaire de la Société.

Les administrateurs ou l'Administrateur Unique peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales, à condition toutefois que la ou les personnes morales nommées désigne(nt) un représentant permanent.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six (6) ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou pour toute autre raison, les administrateurs restants peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, en nommant provisoirement un nouvel administrateur à la majorité des votes, sous réserve de ratification de cette nomination par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Président. Le premier Président pourra être désigné par l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être également convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent et les décisions y sont valablement et régulièrement prises à la majorité simple des voix exprimées.

Lorsque le Conseil d'Administration est limité à un Administrateur Unique, cet article n'est pas d'application. Toutes les décisions prises par l'Administrateur Unique seront retranscrites dans un procès-verbal signé par l'Administrateur Unique.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tous les actes qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi et/ou les statuts, sont de sa compétence. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévus par la loi.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir ledit Conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, il sera seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou d'une partie spécifique ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 10.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera valablement et régulièrement engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature individuelle de l'Administrateur Unique et, en cas de pluralité d'administrateurs et

sous réserve des dispositions du paragraphe ci-dessous, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué valablement et régulièrement par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée valablement et régulièrement, au cas où un administrateur-délégué a été nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et/ou pour la représentation de la Société dans le cadre de la gestion et des opérations courantes, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué (ou de l'un d'eux en cas de pluralité d'administrateurs-délégués), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont valablement introduites au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son Président, d'un administrateur délégué à ces fins ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'Assemblée Générale des actionnaires réunit tous les actionnaires et, sans préjudice des dispositions de l'Article 8 ci-dessus, a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Si la Société comporte un seul actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend ses décisions sous forme de résolutions écrites.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui doit obligatoirement être actionnaire de la Société et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont également autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunications permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Sauf dans les cas déterminés par la loi et/ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital social représentée.

**Art. 14.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le six (6) juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments respectifs.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

3.- Exceptionnellement, le premier Président du Conseil d'Administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier Conseil d'Administration.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire à l'entière du capital de la Société, c'est-à-dire 31 (trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille EUROS) chacune.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de EUR 31.000.- (trente et un mille EUROS) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille huit cents euros (EUR 1.800.-).

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, dûment représentée, détenant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide de fixer le nombre des administrateurs à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

##### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de nommer en qualité d'Administrateurs de la Société, pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013:

- Monsieur Jean-Claude LUCIUS, expert-comptable, né le 13 novembre 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- Monsieur Jean-Philippe MERSY, expert-comptable, né le 20 avril 1971 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- Monsieur Lucien KOMES, conseiller fiscal, né le 4 octobre 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- Monsieur Romain HILGER, expert-comptable, né le 18 octobre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

##### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Daniel FONDU, né le 16 juin 1959 à Lobbes (Belgique), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

##### *Quatrième résolution*

L'actionnaire unique décide d'établir le siège social de la Société à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

##### *Cinquième résolution*

L'actionnaire unique, faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), nomme Monsieur Lucien KOMES préqualifié, aux fonctions:

- de Président du Conseil d'Administration, et
- d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière et des opérations courantes de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à la date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-Claude LUCIUS, Jean-Philippe MERSY, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52723. Reçu à 0,50 %: cent cinquante-cinq euros (155 €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 janvier 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009012442/222/209.

(090010857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

---

**Rostuwa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.157.

---

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2009012378/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04141. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

---

**Ronndriesch 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 75.770.

---

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2009012375/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04145. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

---

**Ronndriesch 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 75.772.

---

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2009012370/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04149. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

---

**Joan Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 59.849.

---

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Mamer, le 05/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009012308/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 16 janvier 2009, réf. DSO-DA00276. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090010946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

---

**Ronndriesch 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 75.771.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2009012373/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04147. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090010997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

---

**Transalu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 94.295.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2009012367/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04258. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090011002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

---

**F.I.L. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8120 Bridel, 31, rue Biergerkraeiz.

R.C.S. Luxembourg B 101.861.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2009012366/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04259. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090011004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

---

**Duo-Tec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 121.713.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009012302/8121/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA06996. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

**Poshe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3676 Kayl, 12, rue de Schiffflange.

R.C.S. Luxembourg B 118.392.

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Madame Polina Nikolaevna FROLOVA, manager, épouse de Monsieur Vincenzo MONTANO, demeurant à L-3676 Kayl, 12, rue de Schiffflange.

2) Monsieur Vincenzo MONTANO, manager, demeurant à L-3676 Kayl, 12, rue de Schiffflange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée "POSHE S.a r.l.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1215 Luxembourg, 33, rue de la Barrière, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118.392, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1820 du 28 septembre 2006,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

*Résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de Luxembourg à L-3676 Kayl, 12, rue de Schiffflange, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le siège social est établi à Kayl, (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de six cent trente euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FROLOVA; MONTANO; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2008. Relation GRE/2008/5217. Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009012464/231/36.

(090010849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

**Lux-Jardins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4558 Differdange, 10, rue des Fours.

R.C.S. Luxembourg B 74.362.

L'an deux mil neuf, le douze janvier.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Dzevad RAMCILOVIC, jardinier, né à Lagatore/ Ivangrad (Yougoslavie) le 20 avril 1969, demeurant à L-3813 Schiffflange, 43, rue Basse;

2.- Monsieur Muzafer KORAC, jardinier-paysagiste, né à Novi Pazar (Yougoslavie) le 28 mai 1963, demeurant à L-4558 Differdange, 10, rue des Fours.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "LUX-JARDINS S.à r.l.", avec siège social à L-3813 Schiffflange, 43, rue Basse, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 10 février 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 383 du 27 mai 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, numéro 482 du 26 février 2008 ci-après la "Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 74.362.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune, intégralement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Dzevad RAMCILOVIC, prénommé, cinquante parts sociales, . . . . .	50
2) à Monsieur Muzafer KORAC, prénommé, cinquante parts sociales, . . . . .	50
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

III.- Ensuite, Monsieur Dzevad RAMCILOVIC, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit cinquante (50) parts sociales de la Société à Monsieur Muzafer KORAC, prénommé, qui accepte, moyennant le prix global de six mille cinq cents euros (EUR 6.500.-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la Société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

En outre, le cédant et le cessionnaire déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction.

V.- Ensuite, l'associé unique Monsieur Muzafer KORAC, prénommé, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Suite à la susdite cession de parts sociales, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune.

Les cent (100) parts ont été souscrites par Monsieur Muzafer KORAC, jardinier-paysagiste, né à Novi Pazar (Yougoslavie) le 28 mai 1963, demeurant à L-4558 Differdange, 10, rue des Fours,

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées."

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de révoquer Monsieur Dzevad RAMCILOVIC, préqualifié, de sa fonction de gérant administratif de la Société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant administratif jusqu'à ce jour lui est accordée.

#### *Troisième résolution*

Monsieur Muzafer KORAC sera désormais le gérant unique de la Société.

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-3813 Schiffflange, 43, rue Basse à L-4558 Differdange, 10, rue des Fours, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Differdange."

VI.- Monsieur Muzafer KORAC, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, déclare se tenir, au nom de la Société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-) sont à charge de la Société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

VIII.- Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Dzevad RAMCILOVIC, Muzafer KORAC, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 janvier 2009. Relation: LAC/2008/1174. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 janvier 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009012433/222/72.

(090010904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

---

**Parwa Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 85.407.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2009012380/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04140. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

---

**Adler Toy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 115.826.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Adler Toy Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009012365/1649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06268. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

---

**Immobilière Buchholtz, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 8.003.

Constituée suivant acte sous seing privé, en date du 16 juin 1968, acte publié au Mémorial C no 125 du 27 août 1968, modifiée par devant Me Carlo Funck en date du 06 juin 1974, acte publié au Mémorial C no 177 du 5 septembre 1974, modifiée par acte sous seing privé en date du 20 novembre 1975, modifiée par devant Me Carlo Funck en date du 7 mars 1978, acte publié au Mémorial C no 112 du 30 mai 1978, modifiée par devant Me Paul Friederes en date du 28 avril 1982, acte publié au Mémorial C no 159 du 14 juillet 1982, modifiée par devant Me Paul Friederes en date du 10 octobre 1983, publié au Mémorial C no 344 du 25 novembre 1983, modifiée par devant le même notaire en date du 25 juin 1986, acte publié au Mémorial C no 271 du 24 septembre 1986, modifiée par devant Me Jacques Delvaux en date du 30 avril 1992, publié au Mémorial C no 443 du 5 octobre 1992, modifiée par acte sous seing privé en date du 29 mai 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 569 du 13 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.  
 Pour extrait sincère et conforme  
 Pour *IMMOBILIERE BUCHHOLTZ*  
*INTERFIDUCIAIRE S.A.*  
 Signature

Référence de publication: 2009012355/1261/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03401. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

**Ronndriesch 123 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.107.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/01/2009.  
 Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl  
 Luxembourg

Référence de publication: 2009012368/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04153. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

**AOL Participations II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 89.450,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.729.

In the year two thousand eight, on the third of December,  
 before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of AOL Participations II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 72.729 (the Company). The Company was incorporated on 19 November 1999 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 19 January 2000 number 62 on page 2948. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 12 January 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 10 May 2007 number 844 on page 40486.

There appeared:

AOL Europe S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte in L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 73.270 (the Sole Shareholder);

here represented by Olivier Too, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on 2 December 2008.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it appears that all 1,789 Category A shares and 1,789 Category B shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to EUR 89,450 are represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Approval of the pro forma accounts of the Company (i.e. balance sheet and profit and loss accounts) for the period from 1 January 2008 to 30 November 2008 (up to and excluding liquidation) (the Accounts);
3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
4. Appointment of Mr Richard G. Minor as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
5. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
6. Discharge of the managers and the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates; and
7. Miscellaneous.

III. After deliberation, the Sole Shareholder makes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring itself to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the Accounts as attached to the present minutes as Schedule 1.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Richard G. Minor, manager of the Company, with professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as liquidator (liquidateur) of the Company.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Sole Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Sole Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to grant a full discharge to the managers and the statutory auditor for the performance of their respective mandates until the date hereof.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trois décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AOL Participations II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.729 (la Société). La Société a été constituée le 19 novembre 1999 en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant alors à Hesperange publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 19 janvier 2000 numéro 62 à la page 2948. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 12 janvier 2007 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 10 mai 2007 numéro 844 à la page 40486.

A comparu,

AOL Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.270, (l'Associé Unique);

ci-après représentée par M. Olivier Too, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 2 décembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les 1.789 parts sociales de catégorie A et les 1.789 parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 89.450, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation des comptes pro forma de la Société (le bilan comptable ainsi que les comptes de perte et profit) pour la période allant du 1er janvier 2008 au 30 novembre 2008 (jusqu'à et excluant la liquidation) (les Comptes);
3. Liquidation de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
4. Nomination de M. Richard G. Minor, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
6. Décharge accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et
7. Divers.

III. Après délibération, l'Associé Unique a approuvé les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver les Comptes tels qu'attachés aux présentes à l'Annexe 1.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer M. Richard G. Minor, gérant de la Société, résidant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Associé Unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres

tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associé Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

#### *Estimation des frais*

L'intégralité des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte

Signé: O. TOO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49092. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009012438/242/164.

(090011187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

### **Tri Investments European Residential Property Fund (EU candidate) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.042.

Le bilan au 31 mai 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2008.

Potyxeni Kotoula / Jorge Perez Lozano.

Référence de publication: 2009012364/805/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06597. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

### **SOGEROUTE, société générale de génie civil, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 11.781.

Constituée par Me André PROST, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 4 février 1974, acte publié au Mémorial C no 76 du 6 avril 1974, modifiée suivant acte reçu par Me Lucien SCHUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 1977, publié au Mémorial C no 267 du 19 novembre 1977, modifiée par acte reçu par Me Léon THOMAS dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 16 janvier 1989, acte publié au Mémorial C no 149 du 30 mai 1989, modifiée par acte reçu par Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 juillet 2001, acte publié au Mémorial C no 44 du 9 janvier 2002, modifiée par acte reçu par Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 novembre 2001, acte publié au Mémorial C no 418 du 15 mars 2002, modifié par acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 20 décembre 2007, acte publié au Mémorial C n°452 du 21 février 2008.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.12.2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour SOGEROUTE, société générale de génie civil  
Interfiduciaire S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009012319/1261/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03414. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

**Kinabalu Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 40.379.

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "KINABALU FINANCE S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 40.379, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, et maintenant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 mai 1992, publié au Mémorial C numéro 454 du 9 octobre 1992, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors de la conversion du capital en Euros suivant acte sous seing privé, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 749 du 16 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer et qui sera conservée à l'étude du notaire instrumentant.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Adoption par la société de l'objet social d'une société pleinement imposable et modification subséquente de l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

2) Modification du pouvoir de signature des administrateurs et de l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:



"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts. "

3) Refonte totale des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

### **"Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "KINABALU FINANCE S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille quatre-vingt-onze Euros et quatre-vingt-six Cents (EUR 99.091,86) représenté par six cent cinquante (650) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs indépendants à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs indépendants sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration.

Les réviseurs indépendants remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

#### **Titre V.- Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société pleinement imposable et de modifier en conséquence l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature des administrateurs et l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de faire une refonte totale des statuts, qui auront dorénavant la teneur arrêtée dans le troisième point de l'ordre du jour.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, à mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARX; SANA; ROZANSKI; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2009. Relation GRE/2009/7. Reçu douze euros 12,- €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009012468/231/223.

(090011430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

**Wellness House S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.513.

L'an deux mille huit, le treize novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WELLNESS HOUSE S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 141.513, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 août 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Association C (le "Mémorial"), numéro 2387 du 30 septembre 2008 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Patricia JUPILLE, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les TROIS CENT DIX (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

"La société a pour objet l'achat et la vente de tous articles domestiques, batteries de cuisine, linge de maison, articles électroménagers ainsi que tous articles de sport en direct ou par voie télévisée."

2.- Modification de l'article 5 dernier alinéa comme suit:

"La société se trouve engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie "A" ensemble avec un administrateur de la catégorie "B" soit par la signature conjointe d'un administrateur délégué ensemble avec un administrateur de la catégorie "A" ou "B". Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

"La société a pour objet l'achat et la vente de tous articles domestiques, batteries de cuisine, linge de maison, articles électroménagers ainsi que tous articles de sport en direct ou par voie télévisée."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

"La société se trouve engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie "A" ensemble avec un administrateur de la catégorie "B" soit par la signature conjointe d'un administrateur délégué ensemble avec un administrateur de la catégorie "A" ou "B". Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P.JUPILLE, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47118. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009012431/242/62.

(090011203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

**Barclays Aegis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.175,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.153.

Les comptes annuels au 31 octobre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Barclays Aegis Investments S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009012360/7902/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06259. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

**S.Terel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 102.226.

Constituée pardevant M<sup>e</sup> Jean Secker, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 juillet 2004, acte publié au Mémorial C no 1064 du 22 octobre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.12.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour S.TEREL S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009012312/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03403. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

**T.S.F. LUX s.à r.l., Transports 's Heeren Frédéric Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 5, An der Gaas.

R.C.S. Luxembourg B 94.740.

L'an deux mille huit, le onze décembre,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

La société de droit belge 's HEEREN FREDERIC, sprl avec siège à B-4280 Hannut, 7B, rue du Canivet, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul STOEFES, notaire de résidence à Jodoigne, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2005, immatriculée auprès de la Banque Carrefour sous le numéro 0875914552, ici représentée par son gérant et unique associé: Monsieur Frédéric 's HEEREN, entrepreneur de transports, né à Meeffe, Belgique, le 10 juin 1969, demeurant à B-4280 Hannut, 7B, rue du Canivet.

Lequel, après avoir établi que la société comparante détient toutes les 124 parts de la société à responsabilité limitée "Transports 's Heeren Frédéric Luxembourg s.à r.l." en abrégé "T.S.F. LUX s.à r.l.", dont le siège social se trouve à Haut-Martelange, inscrite au RCSL sous le numéro B 94.740,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 144 du 12 février 2003,

et après avoir déclaré que les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire en date du 05 juin 2008;

s'est constitué au nom de l'associée unique en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

*Transfert du siège social:*

Le siège de la société est transféré à L-9638, Pommerloch, 5, an der Gaas, résidence Altichiero, appartement 9.

La première phrase de l'article 3 des statuts sera modifiée comme suit:

" **Art. 3. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège de la société est établi à Pommerloch."

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute après d'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: F. 'S HEEREN, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 15 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3787 Reçu douze euros. 12,- €

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 6 janvier 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009012469/225/36.

(090011316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

**Munus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 97.726.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009012357/2460/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01673. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

---

**Twin Estates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 75.686.

—  
Constituée par-devant Me Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 02 mai 2000,  
acte publié au Mémorial C no 630 du 05 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TWIN ESTATES S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009012326/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03410. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

---

**MIJIM s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9153 Dirbach, Maison 4A.

R.C.S. Luxembourg B 134.771.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dirbach, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009012310/2065/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03001. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

---

**Star Immo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3924 Mondercange, 6, Am Rousegaertchen.

R.C.S. Luxembourg B 42.520.

—  
Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009012296/8121/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA06998. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

---

**Flying Events S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7257 Helmsange, 16, rue Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 132.391.

—  
Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009012294/8121/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA06997. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

---

**LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 4.109.

—  
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 13 mai 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

*Pour Luxair*

Michel Folmer

*Secrétaire Général*

Référence de publication: 2009012363/1706/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06241. - Reçu 68,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

---

**Interieur Bauwens S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.941.

—  
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 05/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009012305/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 16 janvier 2009, réf. DSO-DA00273. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090010940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

---

**Advent Pharma Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 115.943.

—  
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009011676/9191/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05324. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---